



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 mai 2023 à 19 h
Centre communautaire Sts-Martyrs-Canadiens - 10125, rue Parthenais**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheuse
Madame Hélène Gignac, Commandante PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Présentation de la carte des travaux

La mairesse présente la carte des travaux

10.01B

Présentation du Plan d'action propreté 2023-2025

La mairesse présente le Plan d'action propreté 2023-2025

10.01C

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier :

Remercie les cols bleus qui s'affairent à maintenir la digue dans le secteur de Cartierville depuis plusieurs jours en raison de la crue des eaux, tout en mentionnant que le ramassage des branches d'arbres à la suite du verglas se poursuit plus lentement en parallèle / Souligne le travail du SPVM qui patrouille les alentours pour rencontrer la population.

Présente la chaise des générations remise à l'arrondissement par l'école Atelier et conçue par quatre jeunes filles, élèves de la quatrième année, tout en remerciant l'équipe-école et les parents et en précisant que ce projet a été réalisé dans le cadre de l'action de l'organisme Mères au front. Explique que la symbolique de la chaise, qui sera exposée en permanence dans la salle du conseil, consiste à prendre en compte les générations futures lors la prise de décisions.

Mentionne que plusieurs décisions qui seront prises ce soir visent la réalisation de travaux de mesures d'apaisement ainsi que le résultat de l'appel à projets culturels pour la programmation estivale de l'arrondissement.

Invite la population à prendre part à la Fête de l'arrondissement le 3 juin au parc Ahuntsic.

Termine en se réjouissant de la conclusion de l'entente de renouvellement du bail du club de bocce de l'Acadie jusqu'au 31 décembre 2025, tout en soulignant la collaboration du Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes à cet égard.

Madame Effie Giannou :

Salue l'assemblée.

Remercie l'équipe de cols bleus qui s'affairent, sans relâche, à faire tenir la digue dans son secteur, tout en remerciant le Directeur des travaux publics.

Invite la population à se joindre à la corvée organisée par le CLIC Bordeaux-Cartierville au Centre culturel et communautaire de Cartierville.

Annonce la distribution de fleurs et de végétaux qui se tiendra au même endroit le 27 mai.

Annonce la réalisation du projet de mur légal de graffitis par le Carrefour jeunesse emploi pour permettre aux jeunes de s'exprimer en toute légalité.

Termine en souhaitant une bonne fête des Mères à toutes les mamans.

Madame Nathalie Goulet :

Salue l'assemblée en salle et à distance tout en remerciant les équipes pour l'organisation de cette séance du conseil d'arrondissement au Centre communautaire Saints-Martyrs-Canadiens, qu'elle remercie pour l'accueil.

Remercie le commandant Brunet du PDQ 27 de lui avoir permis d'expérimenter une patrouille de son district.

Souligne quatre points à l'ordre du jour : l'octroi du contrat qui permettra de mettre en valeur le terrain de l'ancienne Maison Berri (20.01); la réalisation d'un projet du budget participatif de l'arrondissement « Rendez-vous avec la rivière » (20.06); la placette jeunesse temporaire au parc Marcelin-Wilson (20.09) et la programmation des événements extérieurs de l'été (40.01).

Madame Julie Roy :

Salue l'assemblée et remercie les personnes présentes, en salle et à distance.

Souligne la gratuité du transport en commun pour les personnes âgées à partir du 1^{er} juillet ainsi que l'autorisation des vélos en tout temps dans le métro et la voie réservée en direction sud sur le boulevard Saint-Laurent, à partir de la rue Sauvé.

Souligne l'adoption du point 12.01 visant le projet-pilote de mutualisation du stationnement privé dans le District central, notamment en ce qui concerne 50 places au 50-150 Louvain Ouest.

Annonce trois dates de corvées de nettoyage printanier à venir auxquelles elle convie la population du district de Saint-Sulpice, notamment les 13, 27 et 30 mai.

Termine en annonçant le retour, cet été, des 5 à 7 sur le site de l'Esplanade Louvain et de l'animation à la place Iona-Monahan avec des camions de bouffe de rue.

Monsieur Jérôme Normand : Salue l'assemblée.

Remercie les deux Catherine de l'équipe de l'école Atelier pour la réalisation du projet et le don de la chaise des générations à l'arrondissement.

Souligne quatre points à l'ordre du jour : le contrat visant à réaliser les travaux dans le cadre du programme de sécurisation aux abords de trois nouvelles écoles (20.03); le contrat à Ville en vert pour la coordination de la collecte des résidus alimentaires étendue aux immeubles de neuf logements et plus; le contrat visant l'installation de supports à vélos (30.02) et, finalement, la mise en sens unique de la rue Prieur Est en préparation du prolongement de la piste cyclable sur cette rue (40.02).

10.02

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :

- **12164, rue Letellier - Lot 6 527 992 du cadastre du Québec** : autoriser un pourcentage de façade, devant être située dans la marge avant maximale, inférieur à 80 % (40.06);

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

- **12180, rue Letellier - Lot 6 527 993 du cadastre du Québec** : autoriser un pourcentage de façade, devant être située dans la marge avant maximale, inférieur à 80 % (40.07).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 40, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Vincent Arseneau	Nids-de-poule, bacs de recyclage encombrant le trottoir et échéancier des travaux du CACI à l'angle des rues Lavigne et De Salaberry.
Marie Barbeau	Trajets scolaires et développement des pistes cyclables.
Joana Cosentino	Guide du MTQ et développement de la piste cyclable sur la rue Legendre.
Dona Adams	Enjeux de sécurité publique autour du parc Saint-Simon : bruit, vols, vandalisme et rassemblement.
Billy Kastrantas	Travaux de verdissement non complétés sur la rue Clark à l'angle du boulevard Crémazie. Nettoyage de la ruelle.
Pietro Ferrara	Réfection des rues De Beauharnois et Clark. Manque de propreté.
Sonya Ferrara	Augmentation de l'itinérance et campement sur le boulevard Crémazie. Présence de plusieurs graffitis dans le secteur de la rue Clark entre la rue De Beauharnois et le boulevard Crémazie.
Serge Pozzo Di Borgo Fernand Doutre	Demande l'ajout de poubelles sur rue dans le cadre du plan de propreté. Projet de retour d'un tramway dans Ahuntsic-Cartierville.

Patrick Goulet	Changement de toponyme souhaité pour l'avenue Durham.
Gilles Larocque	Types de saillie et de terre-plein. Provenance de certaines dépenses.
Ghyslaine Marcotte	Mobilité piétonne et temps de traverse.
Alexandre Caron	Commerces ambassadeurs en faveur des changements de mobilité.
Tatiana Hollerich	Code de la sécurité routière et fermeture de la rue Prieur les 25 et 26 mai pour l'activité CyclArt.
Formulaire en ligne :	
Gilles Labelle	Vandalisme sur des panneaux de la zone SRRR 60 sur l'avenue de L'Esplanade, entre la rue De Beauharnois et le boulevard Crémazie.
Sarra Allouti	Réparations requises aux modules de jeu du parc Saint-Benoit.
Laura Nero	Demande l'ajout d'arrêts sur l'avenue Jean-Bourdon, à l'angle des avenues Martin et Wood ainsi que la rue Green Lane.
Jocelyn Duff	Reprise des fouilles archéologiques au site du Fort Lorette.
Yannick Pahl	Demande la suppression d'une voie de stationnement pour aménager une piste cyclable sécurisée sur le boulevard O'Brien.
François-Xavier Panaccio	Propreté et collecte des ordures.
Vanessa Jasmin-Lortie	Nettoyage du manoir incendié sur la l'avenue Jean-Bourdon.
Tommy Cacioppo	Nettoyage d'un terrain vacant.
Alessandra Leuci	Enjeu de sécurité dans le secteur du boulevard Saint-Laurent, entre la rue De Beauharnois et le boulevard Crémazie. Installation de gazon devant les propriétés et entretien des carrés d'arbres sur la rue Clark.
Dora Fratacangeli	Entretien des rues, des sentiers, des arbres et du parc dans le quartier Saint-Simon.
Jocelyne Truchon	Accès aux toilettes du chalet et aux fontaines d'eau du parc Frédéric-Back. Nuisance des souffleurs de feuilles à essence.
Isabelle Lafrenière	Programme RénoPlex en contexte d'urgence d'exécution. Nuisance des souffleurs de feuilles à essence.
Andy Emond	Voie réservée au transport en commun sur le boulevard Saint-Laurent, en direction nord.
Richard Williams	Piste cyclable sur la rue Legendre.
Frédéric Vincent	Développement des pistes cyclables et suivi des GES.
Rosemarie Federico	Projet de tunnel dédié aux cyclistes et piétons au bout de la rue Legendre Ouest devant mener à l'arrière du Marché Central.
Samuel Milette-Lacombe	Modulation du prix de la vignette de stationnement selon la masse nette et le type de véhicule.

Cette période de questions prend fin à 21 h 18.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA23 09 0117

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2023, en y ajoutant le point 20.14 relatif à la convention à intervenir avec 9131-4609 Québec inc. pour la location d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 10526, boulevard de l'Acadie, à des fins de centre communautaire et de loisirs, pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2025, pour un montant total de 333 427,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA23 09 0118

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 avril 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA23 09 0119

Autoriser, dans le cadre d'un projet pilote, la mutualisation d'unités de stationnement dans le District central.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser, dans le cadre d'un projet pilote, la mutualisation d'unités de stationnement dans le District central;

de mandater la direction du développement du territoire pour en assurer le suivi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1231388002

CA23 09 0120

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la déconstruction des restes du bâtiment de la maison Berri et la réhabilitation du site, bâtiment excédentaire (0040) situé au 10905, rue Berri - Dépense totale de 196 813,37 \$, taxes incluses (contrat : 166 794,23 \$ + contingences : 25 019,14 \$ + incidences : 5 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-009 - 8 soumissionnaires / Demander au comité exécutif d'autoriser le financement du projet à même le budget d'affectation de surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction des restes du bâtiment de la maison Berri et la réhabilitation du site, bâtiment excédentaire (0040) situé au 10905, rue Berri, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 794,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-009;
2. d'autoriser une dépense de 25 019,014 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de demander au comité exécutif d'autoriser le financement du projet à même le budget d'affectation de surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) GDD 1226254001-CM22 0636);
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1231026005

CA23 09 0121

Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur les rues Leslie-Gault, Philippe-Hébert, Saint-Arsène, Chambord et sur l'avenue Georges-Baril (PCPR 2023) - Dépense totale de 3 116 115 \$, taxes incluses (contrat : 2 564 711,45 \$ + contingences : 263 966,04 \$ + incidences : 287 437,50 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-011 - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur les rues Leslie-Gault, Philippe-Hébert, Saint-Arsène, Chambord et sur l'avenue Georges-Baril (PCPR 2023), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 564 711,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-011;
2. d'autoriser une dépense de 263 966,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Les Pavages Céka inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 58 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb et à 42 % par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1237930002

CA23 09 0122

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de mesures d'apaisement aux écoles Atelier, Our Lady of Pompei, Fernand-Seguin, Saint-Isaac-Jogues, Saint-Odile ainsi que sur des pistes cyclables (PSAÉ 2023) - Dépense totale de 2 521 203,60 \$, taxes incluses (contrat : 2 046 082,20 \$ + contingences : 204 608,22 \$ + incidences : 270 513,18 \$ - Appel d'offres public S-AC-2023-008 - 3 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de de mesures d'apaisement aux écoles Atelier, Our Lady of Pompei, Fernand-Seguin, Saint-Isaac-Jogues, Saint-Odile ainsi que sur des pistes cyclables (PSAÉ 2023), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 046 082,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-008;
2. d'autoriser une dépense de 204 608,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 270 513,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Les Pavages Céka inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1237930003

CA23 09 0123

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues et ruelles dans l'arrondissement - Dépense totale de 636 731,55 \$, taxes incluses (contrat : 470 247,75 \$ + contingences : 94 049,55 \$ + incidences : 72 434,25 \$) - Appel d'offres public AC-2023-012 - 4 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement (581 420,78 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de dos-d'âne allongés en 2023 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 470 247,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AC-2023-012;
2. d'autoriser une dépense de 94 049,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 72 434,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1239426001

CA23 09 0124

Accorder un contrat à Les constructions H2D inc. pour le réaménagement du parc Avila Vidal, pour l'année 2023 - Dépense totale de 2 458 430,63 \$, taxes incluses (contrat : 2 075 846,03 \$ + contingences : 207 584,60 \$ + incidences 175 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-005 – 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder à Les constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement du parc Avila-Vidal, pour l'année 2023, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 075 846,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-005;
2. d'autoriser une dépense de 207 584,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 175 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1236074002

CA23 09 0125

Accorder un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc. pour des travaux d'aménagement d'une aire de détente au parc des Bateliers ainsi qu'autour de la sculpture de Marie-Gérin-Lajoie au parc Basile-Routhier - Dépense total de 152 681,79 \$, taxes incluses (contrat : 107 892,54 \$ + budget de contingences : 10 789,25 \$ + frais incidents 34 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-013 – 5 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement d'une aire de détente au parc des Bateliers ainsi qu'autour de la sculpture de Marie-Gérin-Lajoie au parc Basile-Routhier, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 892,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-013;
2. d'autoriser une dépense de 10 789,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 34 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1237189002

CA23 09 0126

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux d'essouchement, pour l'année 2023 - Dépense totale de 187 294,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19850 – 4 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Arboriculture de Beauce inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 187 294,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19850;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1239185001

CA23 09 0127

Accorder un contrat de gré à gré à Passerelles, coopérative en patrimoine, pour la réalisation d'une étude sur le patrimoine industriel des secteurs Chabanel et Port-Royal pour une période de 5 mois pour un montant de 38 980,66 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (35 594,54 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Passerelles, coopérative en patrimoine pour la réalisation d'une étude sur le patrimoine industriel des secteurs Chabanel et Port-Royal pour une période de 5 mois;
2. d'autoriser à cette une dépense de 38 980,66 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1239141003

CA23 09 0128

Accorder un contrat de gré à gré à Le Comité inc. pour l'aménagement d'une placette jeunesse temporaire au parc Marcelin Wilson pour une somme maximale de 101 199,31 \$, taxes incluses (contrat : 95 199,31 \$ + contingences : 3 000 \$ + incidences : 3 000 \$ / Imputation au fonds de parcs (17 408,46 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Le Comité inc. pour l'aménagement d'une placette jeunesse temporaire au parc Marcelin Wilson pour une somme maximale de 95 199,31 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 3000 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 3000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1236074004

CA23 09 0129

Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur du Sault-au-Récollet pour la période du 15 mai 2023 au 31 janvier 2024 / Autoriser une dépense totale de 131 461,11 \$, taxes incluses (contrat : 88 532 \$ + incidences : 42 929,11 \$ / Imputation à la réserve développement (52 480,52 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur du Sault-au-Récollet pour la période du 15 mai 2023 au 31 janvier 2024;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 88 532 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser une dépense de 42 929,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1235027005

CA23 09 0130

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 848 \$, taxes incluses, à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets culturels 2023 / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 848 \$, taxes incluses, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel à projets culturels 2023 :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Espace Trad	La fanfare de l'île	2 500 \$
Marguerite à bicyclette	La crinoline aux chapeaux	4 999 \$
Concours international d'orgue du Canada	L'orgue en route	4 999 \$
La fille du laitier	Avant de devenir un arbre	7 500 \$
Théâtre du Ricochet	Indiscrétions publiques - 9 ^e édition	5 850 \$

2. d'approuver les 5 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1233060015

CA23 09 0131

Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de remplacement des entrées de services en plomb sur les terrains privés, de voirie et d'éclairage sur la rue Sackville, entre les rues Fleury Est et Prieur Est, et sur la rue Yvette-Brillon, entre le boulevard de l'Acadie et la limite sud (PRR 2023) - Dépense totale de 3 204 011,72 \$, taxes incluses (contrat : 2 636 588,88 \$ + contingences : 263 658,89 \$ + incidences : 303 763,95 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-003 - 3 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder à 3286916 Canada inc. (Excavation Gricon), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de remplacement des entrées de services en plomb sur les terrains privés, de voirie et d'éclairage sur la rue Sackville, entre les rues Fleury Est et Prieur Est, et sur la rue Yvette-Brillon, entre le boulevard de l'Acadie et la limite sud (PRR 2023), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 636 588,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-003;

d'autoriser une dépense de 263 658,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

d'autoriser une dépense de 303 763,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

de procéder à une évaluation du rendement de 3286916 Canada inc. (Excavation Gricon);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1238106002

CA23 09 0132

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 359 036,32 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 359 036,32 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) :

Organisme	Projet	Période	Montant
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville (CABBC)	Un quartier pour tous les âges	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	20 000 \$
Entraide	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	23 152 \$
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	19 500 \$
Autour du bébé	Pause-créative	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	9 272,62 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	22 500 \$
Centre des ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Pause famille	Poupons, chaudrons et discussions	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	24 931 \$
La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) MTESS / RUI	Projet pilote Brigade de salubrité des logements Hors RUI	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	16 667 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) Brigade salubrité	Projet pilote Brigade de salubrité des logements Hors RUI	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	17 000 \$
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Projet pilote Brigade de salubrité des logements Hors RUI	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	22 369 \$

2. d'approuver les 17 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1233060011

CA23 09 0133

Approuver la convention à intervenir avec 9131-4609 Québec inc. pour la location d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 10526, boulevard de l'Acadie, à des fins de centre communautaire et de loisirs, pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2025, pour un montant total de 333 427,50 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière (304 463,75 \$ net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la convention à intervenir avec 9131-4609 Québec inc. pour la location d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 10526, boulevard de l'Acadie, à des fins de centre communautaire et de loisirs, pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2025;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 333 427,50 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1234212005

CA23 09 0134

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1250 \$ aux organismes suivants : Ahuntsic-Cartierville en transition (1000 \$) et Ahuncycle (250 \$) afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1250 \$ aux organismes ci-après désignés :

- 1000 \$ Ahuntsic-Cartierville en transition
- 250 \$ Ahuncycle

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1236237002

CA23 09 0135

Autoriser une dépense de 18 281,03 \$, taxes incluses, en provenance du fonds de stationnement, pour l'achat de 40 supports à vélo qui seront installés sur le domaine public de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser une dépense de 18 281,03 \$, taxes incluses, en provenance du fonds de stationnement, pour l'achat de 40 supports à vélo qui seront installés sur le domaine public de l'arrondissement;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1235241001

CA23 09 0136

Ratifier une dépense de 125 \$ pour la participation de Julie Roy, conseillère du district de Saint-Sulpice, à l'événement Les rendez-vous métropolitains du stationnement 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de ratifier une dépense de 125 \$ pour la participation de Julie Roy, conseillère du district de Saint-Sulpice, à l'événement Les rendez-vous métropolitains du stationnement 2023;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1234212004

CA23 09 0137

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver.

Attendu que le Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) a pour objectif général d'encourager les citoyens à se déplacer différemment;

Attendu que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme;

Attendu que le Programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière pour soutenir la réalisation du projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre par la découverte et l'adoption de l'alternative à l'auto-solo;

Attendu que le Programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation d'un projet sur son territoire;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver;

d'autoriser le directeur du développement du territoire ou son représentant désigné à agir au nom de l'arrondissement et à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin;

de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts du projet pour un maximum de 31 455 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1235027008

CA23 09 0138

Affecter un montant de 378 311,73 \$, provenant de la réserve développement, pour l'année 2023, afin de permettre la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2023-2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'affecter un montant de 378 311,73 \$, provenant de la réserve développement, pour l'année 2023, afin de permettre la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2023-2025;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1235027006

CA23 09 0139

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1236237001

CA23 09 0140

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction est sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et la limite est de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction est sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et la limite est de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1238153005

CA23 09 0141

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1239141002

CA23 09 0142

Refuser d'approuver, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que de son allée d'accès, ne respectant pas les distances minimales requises entre des allées d'accès existantes, pour l'immeuble portant le numéro 9815, rue De Martigny - Lot 1 743 297 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003209925.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de refuser d'approuver, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que de son allée d'accès, ne respectant pas les distances minimales requises entre des allées d'accès existantes, pour l'immeuble portant le numéro 9815, rue De Martigny - Lot 1 743 297 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1237328012

CA23 09 0143

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution, modifiant le projet particulier adopté le 13 février 2017 (CA17 090023) autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux, pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige - Lot 6 085 305 du cadastre du Québec - Zone 1229 (réf. : 1154039018).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en nombre d'étages), 40.1 (implantation au sol selon le taux minimal) et 50.1 (implantation au sol selon les marges) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution visant à modifier le projet particulier adopté le 13 février 2017 (CA17 090023) autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige;

d'accorder, pour le terrain de la phase IV du projet Voltige, identifié comme étant le lot 6 085 305 du cadastre du Québec, tel que montré sur les plans de l'annexe A, la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-neuf étages hors-sol et de deux niveaux de stationnement souterrains, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et la hauteur du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement et l'occupation des espaces intérieur et extérieur doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement de l'aire de stationnement extérieure doit être conforme à l'article 597.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les soixante mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard douze mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Toute autre disposition de la résolution CA17 090023 ou du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Extraits (16 pages) du document intitulé « Voltige IV - Document d'architecture pour avis préliminaire », préparé par Atelier Chaloub Architectes en date du 20 février 2023, estampillés par la Direction du développement du territoire le 22 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1239141001

CA23 09 0144

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12164, rue Letellier, un pourcentage de façade devant être située dans la marge avant maximale inférieur à 80 % - Lot 6 527 992 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003255378.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 12164, rue Letellier, érigé sur le lot 6 527 992 du cadastre du Québec, visant à autoriser un pourcentage de façade devant être située dans la marge avant maximale inférieur à 80 %;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 12164, rue Letellier, et érigé sur le lot 6 527 992 du cadastre du Québec, un pourcentage de façade devant être située dans la marge avant maximale inférieur à 80 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1239296001

CA23 09 0145

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12180, rue Letellier, un pourcentage de façade devant être située dans la marge avant maximale inférieur à 80 % - Lot 6 527 993 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003255377.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 12180, rue Letellier, érigé sur le lot 6 527 993 du cadastre du Québec, visant à autoriser un pourcentage de façade devant être située dans la marge avant maximale inférieur à 80 %;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 12180, rue Letellier, et érigé sur le lot 6 527 993 du cadastre du Québec, un pourcentage de façade devant être située dans la marge avant maximale inférieur à 80 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1239296002

CA23 09 0146

Modifier la résolution CA22 09 0326 afin de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 1^{er} au 21 juillet 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier la résolution CA22 09 0326 afin de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 1^{er} au 21 juillet 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1234212003

CA23 09 0147

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 mars 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 mars 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

61.01 1237328010

CA23 09 0148

Prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 8 mars 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 8 mars 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

61.02 1237328011

Affaires nouvelles

Aucun document.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 8 mai 2023 est levée à 21 h 32.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement